
Discours de la députation de la section de Chaliér (Paris) qui donne connaissance des dons patriotiques qu'elle a faits pour les défenseurs des frontières, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de Chaliér (Paris) qui donne connaissance des dons patriotiques qu'elle a faits pour les défenseurs des frontières, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 34-35;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20173_t1_0034_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

URBIN, président, orateur de la députation (1) :

Représentans du peuple,

Si nous avons à vous remercier de chaque nouveau bienfait isolément, nous serions toujours parmi vous. Tandis que dans les premiers jours de la dernière décade, nous acquittions ici le tribut de notre reconnaissance pour votre décret du 8 ventôse et ceux qui l'avoient précédé; tandis même que nous étions dans cette enceinte, vous vous occupiez de nous rendre un service plus important et plus signalé, vous vous occupiez de déjouer une conspiration abominable qui menaçoit la liberté, qui menaçoit la République, qui menaçoit notre bonheur et votre ouvrage.

Législateurs, encore une fois, vous avez sauvé la patrie; encore une fois vous avez bien mérité de l'humanité et des générations futures qui grâce à vos soins, grâce à l'attitude imposante que vous avez prise, trouveront les vertus et la probité à l'ordre du jour.

La section de la République aidera de toutes ses forces, de tous ses moyens, vos généreux efforts. Elle vient vous en renouveler le serment. Gloire à la Montagne, Respect, attachement à la Convention nationale, surveillance active. Tels seront désormais nos points de ralliement. Vive la République (2).

60

Les républicains composant le tribunal du 5^e arrondissement de Paris félicitent la Convention nationale d'avoir échappé aux poignards de la plus noire trahison; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

MICHAULT, président, orateur de la députation (4).

« Représentans du Peuple,

Les Républicains qui composent le tribunal du 5^e arrondissement sont heureux de vous voir échapper aux poignards de la plus noire trahison, viennent vous le témoigner. La Patrie demande impérieusement que vous restiez à votre poste, pour foudroyer les ennemis de la Liberté; elle a plus que jamais, besoin de vos talens, de vos vertus et de votre constante énergie.

Montagnards fidèles! les hommes qui vous parlent en cet instant sont tout à la fois, juges et soldats. Juges, ils ont fait et feront aimer et respecter vos loix: Soldats, ils mourront, s'il le faut, les armes à la main, pour vous défendre. S'ils n'ont pas été des premiers à vous en faire l'offre et le serment, c'est que le danger les fixait à leur poste, mais leurs cœurs ne vous ont point quittés. Nous marcherons toujours en première ligne, contre nos ennemis qui sont ceux de la patrie (5).

(1) Seul signataire de l'adresse.

(2) C 299, pl. 1045, p. 19.

(3) P.V., XXXIV, 15. Mon., XX, 14; Débats, n^o 548, p. 3; M.U., XXXVIII, 60; Ann. patr., n^o 445. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).

(4) Signataire de l'adresse.

(5) C 299, pl. 1045, p. 24.

61

La section de Chalier donne connoissance des différens dons qu'elle a faits à la République; elle jure de former autour de la Convention un rempart impénétrable.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la députation.

« Citoyens représentans,

Le peuple de la section de Chalier, ayant à sa tête toutes les autorités constituées, toujours animé du feu du patriotisme qui embrase tous les cœurs républicains, instruit la Convention nationale qu'il a tiré des entrailles de la terre 1844 livres de salpêtre, prémices de ses travaux; que son amour pour la liberté et son horreur pour les tyrans féconde, vivifie et ne laissera jamais suspendre.

865 chemises, 150 paires de bas, 100 paires de souliers et aussi objets d'utilité pour nos braves défenseurs des frontières, sont de faibles hommages rendus par la section qui se promet bien de ne pas en demeurer là, et ne cessera de tirer de son sein tous les secours si justement dûs à nos généreux frères.

Elle s'occupe en ce moment, d'armer et d'équiper un cavalier cuirassé surtout du plus ardent patriotisme.

Le but que notre impatience brûlait d'atteindre est de faire connaître à la Convention les transports de joie et de reconnaissance, qui nous enflamment, depuis que son œil pénétrant a percé les ténèbres épaisses qui environnaient de leur infernale obscurité les complots les plus épouvantables dont jamais l'histoire nous ait transmis le souvenir.

La statue de la Liberté pulvérisée et foulée aux pieds par un nouveau despotisme plus abominable que le premier s'il est possible, la République étouffée au berceau par la main scélérate de monstres insidieusement cachés sous le masque du plus pur civisme; la Montagne, temple auguste, notre palladium conservateur, ébranlé jusques dans ses fondemens sacrés et couverts des corps palpitans de nos Législateurs expirant sous le fer empoisonné de la trahison et de la tyrannie; enfin la France entière noyée dans le sang pur et innocent de tous ses enfants patriotes!

Voilà l'effrayant, l'épouvantable tableau des horreurs qui nous étaient préparées; voilà les maux inébranlables dont la Convention nous a préservés. Le flambeau de la vigilance d'une main, de l'autre, la massue vengeresse d'Hercule, sa prudence a découvert les infâmes complots que sa justice va punir. Ne t'arrête pas dans le cours de tes travaux, ô courageuse Convention! soit plus ferme que jamais sur ta base désormais inébranlable.

O Montagne sainte et conservatrice! qu'il n'échappe pas une seule tête de l'hydre impure à vos coups justes et redoublés. Achevez ce grand ouvrage si victorieusement commencé, et

(1) P.V., XXXIV, 15. Mon., XX, 14; J. Sablier, n^o 1211; Ann. patr., n^o 445; Batave, n^o 401; Mess. soir, n^o 581.

recevez le serment solennel que nous renouvelons avec transport devant vous sur l'autel de la patrie.

Oui, nous jurons tous de former autour de la Convention un rempart impénétrable de nos corps et de nos cœurs; nous jurons tous de nous transformer en boucliers vivans pour couvrir tous les membres qui la composent et qui sont dignes du poste auguste où le vœu de la Nation les a placés; nous jurons enfin de répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour la Convention et pour la République que personne ne nous envie l'honneur d'avoir fait ce serment avant nous; tous les Français, tous les patriotes l'ont fait ensemble, et le tiendront de même » (1).

[TREILHARD]. Je demande l'insertion au Bulletin avec mention honorable de l'adresse de cette section qui donne tous les jours les preuves du plus ardent patriotisme. Décrété (2).

62

Les autorités constituées et la société populaire de la commune de Bagnolet, canton de Belleville, district de Franciade, département de Paris, témoignent aux représentans du peuple leur satisfaction de voir encore une fois une trame infernale déjouée, et ses vils auteurs confondus et démasqués.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation.

« Les autorités constituées et la Société populaire de la commune de Bagnolet viennent vous témoigner, Législateurs incorruptibles et fidèles représentans du Peuple, leur satisfaction de voir encore une fois, une trame infernale déjouée et ses vils auteurs confondus et démasqués

Autant la trahison est grande, autant le châtiement doit être prompt; la patience d'un peuple outragé se lasse et elle ne peut se contenir dans ses bornes que quand elle voit que ceux qui l'ont trompé vont subir la peine due à leurs forfaits.

Ici, Législateurs! le peuple sera toujours calme et comment ne le seroit-il point puisqu'il voit le Comité de Salut public promener sans cesse un œil vigilant sur toute la surface de la République et qu'un projet n'est pas plutôt conçu qu'il est déjoué et ses auteurs punis.

(1) C 297, pl. 1015, p. 14. Cette adresse fut arrêtée par l'ass. g^{le} le 30 ventôse, ainsi que le montre la mention qui lui est jointe : « L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du discours présenté par son président pour être prononcé demain à la Convention nationale arrête à l'unanimité et au milieu des applaudissemens, qu'elle adopte, comme étant l'expression fidèle de ses sentimens ». LANGLOIS (présid.), LE CONTE (secrét.), J.N. CALONNE (secrét. par intérim). Reproduite dans Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^é); Débats, n^o 552, p. 78-79. A. SOBOL (Les sans-culottes parisiens, p. 775) ne mentionne pas cette adresse.

(2) Débats, n^o 548, p. 3; Mon., XX, 14; C. Eg., n^o 581; Audit. nat., n^o 545.

(3) P.V., XXXIV, 15; M.U., XXXVIII, 60; Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^é).

On nous parle d'un Régent! d'un maître! Ces insensés ignorent donc que nous avons juré de vivre libre ou de mourir. Est-ce après avoir reconquis notre liberté achetée aux dépens du sang du peuple que l'on transige ou des républicains ne connoissent d'autres transaction que celle qui sera signée par des peuples libres, c'est-à-dire par un peuple qui agira par sa propre volonté et dont les traités ne seront point intitulés Louis, ou Léopold ou Georges; de pareils intitulés n'appartiennent qu'à des esclaves.

Montagne sainte, lumière de vérité, reste à ton poste; que les représentans d'un peuple libre ne le quittent que quand la France sera purgée de tous les monstres qui la dévorent et que le bonheur et le triomphe de la Patrie ne soient assurés (1).

63

Envoyés par l'administration du district de Soissons, les citoyens Desbordes, Godard et Pourcelle-Laurendeau se présentent à la barre de la Convention, et annoncent qu'ils viennent de déposer à la monnoie 8 800 marcs de matières d'or et d'argent, qui, joints à 40 000 marcs déjà déposés, forment un total d'environ 50 000 marcs d'argenterie, que les six districts du département de l'Aisne ont fournis à la République.

Ils invitent la Convention nationale, au nom de leurs concitoyens à rester à son poste. « Demeurez constamment, disent-ils, sur le sommet de la Montagne, et là, environnés de la confiance publique, dirigez la vengeance nationale contre les conspirateurs, contre les traîtres, sous quelque masque qu'ils se présentent. »

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation.

« Envoyés par l'administration du district de Soissons, nous venons de déposer à la Monnaie 8 800 marcs de matière d'or et d'argent, qui jointe à 40 000 marcs déjà déposés forment un total d'environ 50 000 marcs d'argenterie que les 6 districts du département de l'Aisne ont fourni à la République.

Celui de Soissons ne s'est pas borné à enlever au fanatisme ses hochets, à la superstition, ses idoles, convaincus par l'expérience de cinq années de révolution, que le meilleur des prêtres ne valut jamais rien, elle a relégué à 10 lieues des communes qu'ils habitaient, ces hommes que ci-devant l'on appelait curé et dont les principes révolutionnaires ne pouvaient que retarder les progrès de la raison et de la philosophie.

Les vrais Républicains ne sont pas toujours ceux qui débitent de belles phrases et qui ne cessent de vanter les sacrifices qu'ils font pour la chose publique en étalant avec emphase des

(1) C 298, pl. 1032, p. 14. Signé : BODIN (du C. révol.), COURTAULT, SOUCHAL, GRAINDORGE, GOULLIARD, JOS. CHIVAL, BIAURY, POINQUIEU, MÉNÉTRIER, RENARD, WITACHET, LEDREUX.

(2) P.V., XXXIV, 15-16. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^é); J. Mont., n^o 129; Mon., XX, 14; Débats, n^o 548, p. 3; J. Sablier, n^o 1211; Batave, n^o 401; Mess. soir, n^o 581.